

**TORT MORAL** Malgré les garanties de la LAVI (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction), obtenir réparation tient du parcours du combattant. Le député Olivier Conod monte au front.

# Quand la procédure devient un deuxième bourreau



JANNIE JOUSSON

Dadao contemple avec mélancolie les clichés de son «autre» vie. Celle où il avait encore le plein usage de ses jambes.

» **TÉMOIGNAGE** PERCUTÉ PAR UN BOLIDE DANS UN ABRIBUS À LAUSANNE. Il reste un sentiment d'injustice

Dans son appartement lausannois, Dadao, comme le surnomment ses proches, a le sentiment de tourner en rond. Il ne peut plus faire de sport, lui qui était un passionné. Mais après des mois de souffrance morale et physique, il a repris le travail, à la caisse et au restaurant d'une succursale Migros. Il fut un temps où il était magasinier. C'était «avant». Avant le 4 décembre 2002: dans l'abribus de la Riponne, à Lausanne, il a eu ses jambes mises en bouillie par une BMW M3. Le conducteur, âgé de 20 ans, avait raté le virage.

Le procès a eu lieu en juin, le chauffard a été condamné à huit mois de prison avec sursis.

Pourtant, un sentiment d'injustice subsiste: «Il a repris sa vie, alors que moi, dans quel état je suis...» Dadao n'a pas retrouvé l'usage complet de ses jambes. «Je ne marche pas encore normalement.» Mais pour ce père d'origine portugaise, âgé de 42 ans, le plus dur, c'est le traumatisme psychologique. «Juste après le choc, j'ai eu très mal, j'ai pleuré, j'ai pensé à mes deux enfants. J'ai entendu un policier demander «est-ce qu'il va s'en sortir?», et un médecin répondre «je ne sais pas». Ça m'a marqué, j'en fais encore des cauchemars. Je me réveille la nuit en pensant à ça.» En tant que victime au sens de la LAVI, Dadao

a bénéficié d'un soutien psychologique. «Ça m'a été proposé par l'aide aux victimes, je n'ai pas eu besoin de payer. Le centre de consultation m'a renseigné sur mes droits.» Financièrement, Dadao a eu de la chance dans son malheur et n'aura pas besoin de se tourner vers l'Etat. Les responsabilités sont claires, les assurances ont payé. Il reste la question de la réparation globale du préjudice. Pour des raisons juridiques — les conclusions civiles sont réservées —, son avocat lui a conseillé d'attendre. «Il faudra voir quelle sera mon évolution sur le plan professionnel et de ma santé.»

PHILIPPE MASPOLI

» **Procédure trop longue, absence d'écoute.** Le popiste Olivier Conod a des mots durs sur la façon dont l'Etat de Vaud indemnise les victimes lorsque le responsable de leur malheur, qu'il soit agresseur, violeur ou conjoint cogneur, est insolvable ou a disparu. Il propose de s'inspirer de l'expérience genevoise.

plus proche des citoyens, et répondrait aux exigences de la loi en matière de rapidité, affirme le député, qui vient de présenter sa proposition. Une commission statuera le 7 novembre et le débat au Grand Conseil pourrait avoir lieu en décembre.

Il faut souvent deux ans pour obtenir la réparation financière. Et dans les couloirs des tribunaux, il se dit que les avocats placent haut la barre des indemnités pour tort moral, en prévision du coup de rabot de l'Etat. A la suite des difficultés de Plume, la prostituée devenue tétraplégique après une sauvage agression au Flon à Lausanne, le député vert Jean-Yves Pidoux avait déjà interpellé le Conseil d'Etat, au printemps dernier. Il attend toujours une réponse.

## Deuxième souffrance

Et pourtant, c'est une deuxième souffrance infligée aux victimes. Responsable du Centre de consultation LAVI du canton de Vaud, qui aide et conseille mais ne s'occupe pas

l'indemnisation, Pierre Jaquier témoigne: «La réparation morale, c'est le prix de la douleur. La loi dit que ça doit être simple et rapide, or ce n'est pas simple, et pas rapide. C'est une victimisation secondaire.» Il se met à la place d'une victime: «Si un tribunal me dit que le prix de ma douleur est de 20 000 francs et que l'Etat m'annonce qu'elle ne vaut plus que 12 000, je ne peux plus me reconnaître dans cet Etat qui me traite ainsi.»

La réalité est dure à admettre. L'Etat ne se substitue pas à l'auteur de l'infraction, explique Jean-Luc Schwaar, chef du Service juridique et législatif (SJJL). Il compare l'intervention publique à l'aide sociale ou à l'assurance chômage: «On ne reçoit pas l'intégralité de son salaire.» Mais il reconnaît la nécessité d'un effort de communication. Trois conseillers juridiques du SJJL, traitent, pas à plein temps, de 100 à 130 demandes par an. Le montant total annuel des indemnités allouées avoisine les 700 000 francs.

PHILIPPE MASPOLI

## Qui a accès au statut?

Le Centre de consultation LAVI, à Lausanne, financé par le canton à hauteur de 750 000 fr. par an, fait face chaque année à 1200 nouvelles situations. «Ce qui nous inquiète, c'est la montée de la violence dite gratuite, sans mobile apparent», déclare Pierre Jaquier, responsable des lieux. La majorité des violences ne viennent pas de la rue, mais de la maison: «Une personne qui nous consulte sur 3,5 est une femme victime de violence conjugale.»

» **Qui peut être victime LAVI?** Selon la loi: «Toute personne qui a subi, du fait d'un acte de violence, une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique.» Les proches peuvent bénéficier du statut de «victime indirecte». A noter qu'il n'y a pas besoin de déposer plainte pénale pour obtenir

les services d'un centre et qu'on peut être reconnu comme victime LAVI sans consultation.

» **Droits et aides** Droits fondamentaux: la réparation du dommage (prétentions civiles), la non-confrontation avec l'auteur de l'infraction et le droit d'être entendu par une personne de même sexe, un point sensible en cas de viol. L'aide peut aller jusqu'au changement de serrure gratuit pour une victime de violence conjugale! Il s'agit surtout de conseils juridiques, de séances gratuites chez un psychologue, voire de possibilités d'hébergement.

» Centre LAVI, pl. Bel-Air 2, 1003 Lausanne. Ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Secrétaire tél. 24/24: 021 320 32 00.

**POLICE** Après Bex, des nouvelles munitions?

Eric Lehmann persiste et signe

» Interrogé dans *Le Matin dimanche*, le commandant de la police cantonale en appelle à des munitions plus adaptées et s'inquiète de la hausse de l'agressivité.

Eric Lehmann confirme que la piste d'un acte suicidaire pour expliquer le drame de Bex est sérieusement étudiée, ainsi que nous en faisons état dans nos colonnes, vendredi déjà. Le commandant de la police cantonale attend toutefois la visite du domicile de l'agresseur des deux policiers et l'examen de son ordinateur pour en savoir plus. «On peut se demander comment un être sensé en arrive à tirer sur des policiers, sachant qu'ils sont armés et qu'ils vont répliquer au titre de la légitime défense. L'agresseur sait, dans ces circonstances, qu'il risque fort d'y perdre la vie.»

Eric Lehmann s'inquiète également de la montée de l'agressivité parmi les conducteurs contrôlés, non pas parce que les «conditions de conduite sont devenues plus difficiles, mais parce que notre société est en proie à une pression psychologique toujours plus forte».

Concernant les contrôles, le commandant n'imagine pas singer les procédures américaines, mais propose plusieurs améliorations, comme des haut-parleurs sur les voitures de police indiquant la marche à suivre aux conducteurs ou la possibilité que les agents demandent de voir les mains des chauffeurs contrôlés.

Enfin, il réclame une munition neutralisante pour ses hommes. «Le choc qu'elle occasionnera sera d'une telle violence que vous allez être précipité à terre, avec de forts risques, il est vrai, que vous soyez mort. Mais vous n'aurez plus la possibilité de tuer.»

D. MOG.

**ÉCOLE HÔTELIÈRE DE LAUSANNE** Une lettre critique l'action d'un professeur.

## Les étudiants troublent la trêve

» **Munie de 280 signatures d'élèves, une missive a été remise jeudi soir à Antoine Wasserfallen, président de l'Association professionnelle des professeurs de l'École hôtelière (APPEL). Cet enseignant s'est fortement engagé en faveur des 14 collaborateurs touchés par une restructuration qui fait l'objet, depuis jeudi 20 octobre, d'une procédure de conciliation. On lui reproche d'avoir écorné l'image de l'école par ses propos dans les médias.**

«Nous aurions préféré que cette affaire reste interne», affirment Hugo Louis Montanari et Karl Vande Paer. Les étudiants s'étaient jusque-là peu fait entendre, voilà que leur comité donne de la voix. A l'origine de leur réaction se trouve l'affaire des sept licenciements et des sept réductions de temps de travail imposées par une baisse des recettes et une légère diminution de l'effectif des élèves. «Régime de terreur», «crise», les titres de 24 heu-

res à propos des turbulences qui agitent l'école du Chalet-à-Gobet ont provoqué l'inquiétude et la réprobation de plusieurs étudiants. «Nous sommes mécontents de la manière dont cela s'est passé. C'est mauvais pour l'image de l'école. Des anciens étudiants nous ont contactés. Nos diplômes nous suivent toute la vie.»

Et ces diplômes, pour des étudiants étrangers comme Hugo Louis Montanari, franco-italien, et Karl Vande Paer, belge, coûtent cher: 74 000 francs rien que pour les cours du programme phare, les Hautes Etudes en hôtellerie et professions de l'accueil. Ceux qui n'ont pas leur domicile fiscal en Suisse ne bénéficient pas des subventions de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), à laquelle l'École hôtelière est affiliée malgré son statut privé.

## Initiative critiquée

Antoine Wasserfallen, destinataire de la lettre signée par

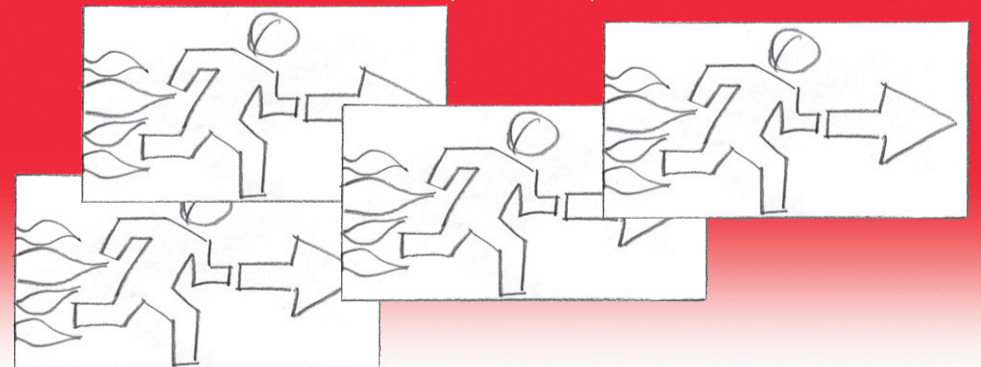
280 étudiants sur 1462, doit se taire depuis la séance de jeudi 20 octobre à l'Office de conciliation du canton de Vaud. Pas de commentaire donc. Certains accusent les étudiants d'avoir agi à l'impulsion de la direction. Eux affirment que c'est leur propre initiative. Mais ils en ont bien discuté avec les responsables de l'école, comme le montre un mail d'Hugo Montanari au comité des étudiants.

En pleine période de négociation, portant notamment sur les indemnités de licenciement et un nouveau règlement pour les enseignants, l'initiative des étudiants vient troubler la trêve imposée par la conciliation. C'est ce que laisse entendre Pierre-André d'Andrés, président de la Fédération des associations de professeurs de la HES-SO: «Je ne sais pas d'où vient vraiment la lettre, mais je déplore un élément qui vient interférer dans le processus de conciliation.»

PHILIPPE MASPOLI

## PUBLICITÉ

«La Tour infernale»  
ce n'est pas (que) du cinéma.



**L'ECA veille sur votre sécurité, dans tous les bâtiments publics.** De la pouponnière à l'EMS, des écoles aux colonies de vacances, des hôpitaux aux cinémas et aux grands magasins, l'ECA prescrit et contrôle portes coupe-feu, voies d'évacuation, balisages lumineux, installations d'extinction ou d'alarme, paratonnerres, etc. pour éviter les scénarios-catastrophes. **C'est à cela aussi que sert votre prime ECA.**

**Le saviez-vous?** En cas d'incendie, faites le 118 et fermez portes et fenêtres pour éviter l'appel d'air! Obstruez les bas de portes avec des linges mouillés, arrosez votre porte si elle commence à chauffer, faites des signes derrière votre fenêtre mais sans l'ouvrir. La fumée montant avec la chaleur, baissez-vous et surtout, ne vous lancez pas à travers la fumée en retenant votre souffle: ce sera peut-être votre dernier...

Etablissement  
Cantonal  
d'Assurance



POMPIERS  
118

Prévenir et secourir,  
c'est encore mieux assuré.